

LOIRE GÉOMÈTRES-EXPERTS

« Notre profession est la seule habilitée à mesurer la délimitation foncière »

Ce vendredi 9 décembre se déroule à Saint-Galmier l'assemblée générale interrégionale de l'Union nationale des Géomètres-Experts. Entretien avec le président Rhône-Alpes, Augustin Levin.

Pouvez-vous nous présenter votre profession ?

« Elle est dotée d'un ordre professionnel qui existe depuis 1946. Cet ordre est placé sous la tutelle du ministère du Logement. Notre profession bénéficie d'une délégation de service public pour la délimitation foncière. Nous sommes les seuls habilités à mesurer, délimiter la propriété foncière, sol et sous-sol pour le privé et le public. L'ordre vise à réglementer la profession, l'UNGE est le syndicat qui joue un rôle de défense des intérêts de la profession. 60 % des 1 850 géomètres-experts de

l'Hexagone sont syndiqués à l'UNGE. Ils sont 160 sur 240 en Rhône-Alpes. »

Quels sont les types d'interventions pour le compte des particuliers ?

« Nous intervenons par exemple pour des opérations de partages familiaux, des lotissements et des bornages. Nous sommes également à côté des entreprises de BTP pour tout ce qui est implantation de bâtiments demandant des relevés précis. »

Et pour les collectivités ?

« Nous réalisons des interventions pour les ouvrages d'art, la création de voiries nouvelles, ou l'acquisition foncière et le remembrement, par exemple. »

La mise en compatibilité des PLU (Plan local d'urbanisme) avec la loi Alur va être abordée lors de votre assemblée générale. En quoi cela vous intéresse ?

« La loi Alur vise à transférer à



■ Partages familiaux, lotissements, bornages sont de la compétence des géomètres-experts. Photo Philippe VACHER

l'intercommunalité les compétences en matière d'urbanisme en intégrant les préoccupations environnementales définies lors du Grenelle de l'environnement. Les communes doivent réfléchir au devenir de la densification urbaine, afin d'éviter l'étalement urbain. Il faut désormais bâtir la ville sur la ville.

Certains géomètres-experts élaborent des PLU. Ces derniers vont évoluer et notre rôle nous oblige à conseiller nos clients, les communes en l'occurrence. »

Votre représentation syndicale régionale va-t-elle évoluer ?

« Oui, la fusion entre les deux entités régionales du syndicat,



« Les communes doivent réfléchir au devenir de la densification urbaine. »

Augustin Levin,
président Rhône-Alpes
de l'UNGE

Auvergne et Rhône-Alpes est programmée pour 2017 afin de suivre les nouveaux contours administratifs. D'ailleurs, ce vendredi, pour la première fois, nos collègues d'Auvergne participeront à notre assemblée générale. »

Propos recueillis
par Jacques Perbey